PAROISSE STE-MARIE-MADELEINE
FONDÉE EN 1877

Le Bulletin

SAINTE-MARIE-MADELEINE

Vol. 14 • No. 7 • Juillet-Août 2021

Promesse de lendemains ensoleillés

Crédit photo • **Valérie Beauregard**

À lire ce mois-ci:

P 2 | Nomination à la direction générale
P 6 | Des activités pour tous
P 9 | Économisons l'eau potable

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

9 août à 19 h 30

13 septembre à 19 h 30

405, boul. Laurier
Sainte-Marie-Madeleine

Lieu à déterminer

Dépanneur A+
850, boulevard Laurier
Sainte-Madeleine, QC J0H 1S0
450 795-3272

LES ALIMENTS M&M EXPRESS
Ultramar

Gilles Carpentier
Maire

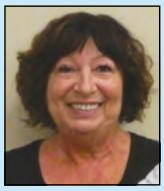

Ginette Gauvin
Siège # 1

René Poirier
Siège # 2

Bernard Cayer
Siège # 3

Jean-Guy Chassé
Siège # 4

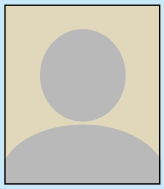

Vacant
Siège # 5

René-Carl Martin
Siège # 6

ÉCHOS DU CONSEIL

Chers concitoyennes et concitoyens,

Nomination à la direction générale de la Municipalité

Il nous fait plaisir de vous informer que notre municipalité peut désormais compter sur les services d'une nouvelle directrice générale et secrétaire-trésorière en la personne de Me Josée Vendette. Le conseil municipal a également procédé à sa désignation comme responsable de la Municipalité auprès des institutions gouvernementales et financières concernées.

Avocate en droit municipal et droit du travail depuis 32 ans et détentrice d'une maîtrise en gestion municipale de l'ENAP, Me Vendette a œuvré tant en pratique privée qu'en gestion municipale auprès de plusieurs municipalités du Québec, dont quelques années pour la MRC des Maskoutains et ses municipalités. Elle connait donc bien les enjeux de la région. Le conseil municipal et le personnel municipal l'accueillent avec bonheur et lui assurent toute leur collaboration.

Une Fête nationale sous le signe de l'action collective

Le conseil municipal et le personnel de la Municipalité de Sainte-Marie-Madeleine souhaitent remercier toutes les familles qui ont participé à la vidéo sur les familles souches, ainsi que Mme Claudette Ferron, M. Gilles Palardy et la Ferme Agri G&M pour avoir permis de tenir de magnifiques feux d'artifice sur leurs terres. Ce fut une soirée magique et nous avions bien besoin de cet évènement rassembleur et lumineux.

Nous tenons également à souligner le travail exceptionnel de Mme Caroline Vachon, responsable des loisirs, des services communautaires et des relations avec les citoyens, pour l'élaboration et la coordination du programme de la Fête nationale. Le tout s'est déroulé en parfait accord avec les mesures sanitaires en vigueur et surtout, Mme Vachon a fait preuve de créativité pour cette première édition qui nous a tous et toutes enchantés.

Les vidéos peuvent être vues et écoutées sur la chaine YouTube de la Municipalité à https://bit.ly/YouTube-SMM.

Appel au respect du bien commun

Certaines installations dans des sites municipaux, notamment dans les parcs, ont fait l'objet de vandalisme cet été. Il est décevant de constater que les efforts de la communauté pour améliorer notre milieu de vie ne sont pas respectés par certains individus. Il faut aussi noter qu'il y a un coût important pour l'ensemble des citoyens lorsque des opérations de remplacement, de réparation ou de nettoyage doivent être effectuées suite à des actes de vandalisme. Ces installations vous appartiennent et certainement, vous les voulez fonctionnelles, sécuritaires et agréables à regarder. Nous vous invitons à sensibiliser votre entourage, jeunes et moins jeunes, au respect de notre milieu de vie.

Enfin, l'été se poursuit et des canicules pourraient encore nous frapper. Nous vous encourageons à suivre les directives de base pour vous protéger de la chaleur et rester bien hydratés, et nous vous invitons à vous assurer que vos proches et vos voisins plus vulnérables sont en sécurité et dans de bonnes conditions pour faire face à la chaleur.

Sur ces mots, nous vous souhaitons de faire le plein de soleil, de rencontres chaleureuses en famille, de douces retrouvailles entre amis et voisins, tout en conservant une certaine prudence, afin que l'on se retrouve tous et toutes en septembre pour un rentrée en santé !

NOUS JOINDRE

Mairie et administration
3541, boul. Laurier | 450 795-6272
info@stemariemadeleine.qc.ca

Loisirs, culture et vie communautaire
3549, boul. Laurier | 450 795-6272, poste 113
loisirs@stemariemadeleine.qc.ca

Heures d'ouverture :
Lundi au jeudi | 8 h 30 à midi et 13 h à 16 h 30
Vendredi | 8 h 30 à midi

Urbanisme et Travaux publics
3541, boul. Laurier | 450 795-6272, poste 105
urbanisme@stemariemadeleine.qc.ca

Développement immobilier
3541, boul. Laurier | 450 795-6272, poste 104
dg@stemariemadeleine.qc.ca

www.sainte-marie-madeleine.ca
municipalite.saintemariemadeleine

ACTUALITÉS

HORAIRE MUNICIPAL

À l'occasion de la fête du Travail, les services municipaux seront fermés

le lundi 6 septembre.

Pour toute requête reliée aux travaux publics, vous pouvez joindre notre équipe au 450 795-6272 poste 106 ou encore, utiliser le module de requêtes via le site Web de la Municipalité. Pour toute urgence, contactez le 911.

ÉVALUATION FONCIÈRE

VOUS VOYEZ UNE PERSONNE CIRCULER SUR PLUSIEURS PROPRIÉTÉS DANS LA MUNICIPALITÉ ?

La MRC des Maskoutains procède actuellement à une mise à jour du rôle foncier dans la municipalité de Sainte-Marie-Madeleine. En vertu d'un contrat qui lui a été octroyé par la MRC, la firme spécialisée LBP Évaluateurs agréés a actuellement la responsabilité de réaliser ce mandat. Le service d'évaluation est établi et accessible en permanence dans les locaux de la MRC.

Le rôle d'évaluation indique aux municipalités la valeur réelle des propriétés à une date précise (voir le paragraphe suivant) aux fins de taxation municipale et scolaire. Le rôle fournit également de nombreux renseignements descriptifs des propriétés, tels que le nombre d'unités d'évaluation, de logements, d'industries, de commerces, la richesse foncière de la municipalité, ainsi que la somme des valeurs imposables et non imposables. Sa conception est faite à partir des transactions immobilières et des permis de construction et de rénovation.

Au Québec, les rôles d'évaluation foncière sont établis pour trois ans (rôle triennal). La date de référence servant à établir la valeur à inscrire au rôle est le 1er juillet du deuxième exercice financier précédant l'entrée en vigueur du nouveau rôle triennal.

Des questions ?

Ann Simard, technicienne en évaluation
450 774-3143 | asimard@lbpevaluateurs.ca

AFFICHAGE DES AVIS PUBLIC AU PARC CHOQUETTE

Afin de rendre l'information municipale pertinente - tels les avis publics - plus accessible aux résidents du secteur du parc Choquette, la Municipalité a implanté un panneau d'affichage dans le parc Choquette. Il ne sera donc plus nécessaire de vous déplacer jusqu'au domaine Huron si vous désirez prendre connaissance des plus récents avis publics affichés.

L'ÉQUIPE DES TRAVAUX PUBLICS S'AGRANDIT POUR L'ÉTÉ

C'est avec grand plaisir que nous accueillons dans l'équipe des Travaux publics les étudiants Antoine Desrochers et Édouard Pitre-Berthiaume. Vous les verrez tout l'été, dans nos parcs entres autres, mais ils seront aussi affectés à d'autres tâches au gré des besoins du service des Travaux publics. La subvention fédérale *Emplois d'été Canada* a été mise à contribution pour la création d'un de ces postes saisonniers.

Bienvenue, Antoine et Édouard !

NOUVEAUTÉS DANS NOS PARCS

Enseignes aux parcs Jodoin et Choquette

Une nouvelle signature visuelle pour les parcs Jodoin et Choquette a été mise en place dernièrement. Nos installations récréatives seront d'autant plus faciles à localiser, notamment pour les nouveaux arrivants.

Installations sanitaires pour votre confort

Depuis mai dernier, les parcs Jodoin et Choquette se sont vus dotés de toilettes fixes. Une subvention du Fonds de développement rural (FDR) de la MRC des Maskoutains a permis la réalisation de ce projet totalisant 17 784,98 $. Munies d'une barrure automatique, elles sont accessibles de 9 h à 20 h.

AFFAIRES MUNICIPALES

RÉSUMÉ DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2021

Lors de cette séance, les membres du conseil municipal ont :

Administration

- Adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2021;
- Autorisé les comptes à payer (voir tableau ci-après);
- Approuvé le contenu du rapport de suivi de contrôle budgétaire;
- Confirmé la réception d'une aide financière de 10 322 $ pour la voirie locale;
- Été informés de la tenue d'un audit pour l'adoption des budgets et plans triennaux d'immobilisations dans les municipalités du Québec;
- Nommé la nouvelle directrice générale et secrétaire-trésorière en la personne de Me Josée Vendette et l'ont désigné comme responsable de la Municipalité auprès des institutions gouvernementales et financières concernées;
- Désigné la responsable des demandes d'accès à l'information;
- Déposé le nouveau calendrier de conservation de la Municipalité tel qu'approuvé par la BAnQ (Bibliothèque et Archives nationales du Québec).

Sécurité publique et civile

- Autorisé l'adhésion et la signature d'une entente intermunicipale pour la fourniture de services administratifs en matière de sécurité incendie;
- Autorisé la signature d'une entente intermunicipale en recherche des causes et circonstances des incendies avec les municipalités de la MRC des Maskoutains;
- Autorisé la vente d'une sirène usagée à la Ville de Saint-Hyacinthe;
- Donné un mandat de prévention résidentielle en matière d'incendie à la MRC des Maskoutains.

Infrastructures et transports

- Déposé la planification régionale des travaux du MTQ pour 2021-2022 et 2022-2023;
- Transmis de l'information sur la position de la MRC des Maskoutains concernant l'aéroport de Saint-Hyacinthe;
- Déposé la pétition reçue pour l'intersection du chemin du Grand-Rang et de la route 116.

Aménagement, urbanisme et environnement

- Autorisé une dérogation mineure quant au lot 2 368 009;
- Pris acte de la demande de participation de la MRC des Maskoutains à la mise à jour de la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables*;
- Obtenu de l'information quant aux chenilles envahissantes;
- Donné un avis de motion et présenté le projet de Règlement 21-536 modifiant le *Règlement de zonage 09-370 pour remplacer le chapitre 11 sur l'affichage*;
- Donné un avis de motion et présenté le projet de *Règlement 21-539 modifiant le Règlement de zonage 09-370 – Garage pour triplex*;
- Donné un avis de motion et présenté le projet de *Règlement 21-540 modifiant le Règlement 16-453 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).*

Loisirs, culture et services communautaires

- Autorisé la tenue d'une activité sur la culture autochtone;
- Désigné les responsables du camp de jour pour les fins du cadre de référence de l'Association des camps du Québec;
- Octroyé une aide financière de 250 $ aux Chevaliers de Colomb pour la tenue de la collecte de sang.

COMPTES À PAYER ADOPTÉS À LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2021

FOURNISSEUR	MONTANT
9180-0557 QUÉBEC INC.	2 494,96 $
AGLS	11,90 $
ALIMENTATION STE-MADELEINE INC.	86,98 $
ALTIFICA RESSOURCES	14 482,88 $
ANDRÉ PARIS INC.	4 656,04 $
ARÉO-FEU LTÉE	1 205,17 $
ATELIER MÉCANIQUE LAURIER	240,33 $

FOURNISSEUR	MONTANT
HOULE, OLIVIER	40,00 $
HYDRO-QUÉBEC	1 374,06 $
IMPRESSIONS KLM	2 641,97 $
IMPÉRIAL ESSO	1 341,45 $
JALEC COMMUNICATION	650,25 $
LA CAPITALE ASSURANCES	4 001,76 $
LAFERTÉ ET LETENDRE INC.	271,66 $

AFFAIRES MUNICIPALES (suite)

BELL	59,73 $
BELL CANADA	234,75 $
BELL MOBILITÉ INC.	232,58 $
BF-TECH	1 177,03 $
BIONEST TECHNOLOGIES INC.	2 038,26 $
BOIVIN ET GAUVIN INC.	986,52 $
BOSSÉ, JULIE	40,00 $
BOUCHARD, ÉRIC	35,68 $
CABINETS MASKA	166,71 $
CANADIAN TIRE	275,92 $
CANADIEN NATIONAL - NON MARCHA	653,00 $
CARRIÈRE MONT-ST-HILAIRE INC.	2 242,71 $
CENTRE ADM. DE LA QUALIFICATION	118,00 $
CHARRON, JOHANNIE	45,00 $
CHEVALIERS DE COLOMB CONSEIL 4301	250,00 $
COGECO	893,26 $
CONSULTATION INFORMATRIX INC.	868,07 $
CONTACT CITÉ	5 748,75 $
COOPÉRATIVE RÉGIONALE D'ÉLECTRICITÉ	785,20 $
CORMIER, NATHALIE	28,60 $
COURCHESNE, MARIE-ANDRÉE	40,00 $
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE (REER)	3 182,88 $
DIRECTION DE LA GESTION DU FONDS DU MERN	45,00 $
ÉCOLE DE SECOURISME DU QUÉBEC	660,00 $
ÉLECTRICITÉ MD	1 431,44 $
ENT. ÉLECTRIQUES ROBERT JODOIN LTÉE	595,29 $
EXCA-VAC CONSTRUCTION	2 483,46 $
EXCAVATION VINCENT MESSIER	1 864,32 $
FBL S.E.N.R.C.L.	11 037,60 $
FONDATION CARAMEL	1 457,00 $
FORMATION R.C.R.RF	418,41 $
FOURNITURES DE BUREAU DENIS	1 839,58 $
GARNEAU, JESSICA	30,00 $
GIROUARD, MONIQUE	75,00 $
LAFOND GAGNON, CLAUDETTE	75,00 $
LAPIERRE, CATHERINE	40,00 $
MALLETTE, MARIE-PIER	40,00 $
MENARD, EMMANUEL	172,46 $
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	15 709,95 $
MIVILLE, KARINE	40,00 $
MRC DES MASKOUTAINS	3 164,36 $
MULTI-SURFACES GIGUÈRE	2 414,48 $
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE SAINTE-MADELEINE	2 080,75 $
NMP GOLF CONSTRUCTION INC.	5 062,92 $
NORDIKEAU INC.	3 495,25 $
LEFEBVRE, OLIVIER	148,09 $
PG SOLUTIONS INC.	574,88 $
PLOMBERIE SIMON CHAMPAGNE 2011 INC.	218,45 $
POSTE CANADA	178,47 $
PRODUITS BETA PETROCHEMIE	708,95 $
PRODUITS SANITAIRES LÉPINE	90,72 $
R.I.E.V.R	13 609,41 $
RANCOURT LEGAULT JONCAS, AVOCATS	249,11 $
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	5 072,77 $
RICHARD, YAN	45,00 $
RIOUX, JANNY	40,00 $
ROY, STÉPHANIE	500,00 $
RÉGIE INTERM. ACTON ET DES MASKOUTAINS	36 927,60 $
SERRES & JARDINS GIROUARD	1 199,61 $
SOLENO SERVICE INC.	3 397,51 $
SSJB RICHELIEU YAMASKA	142,57 $
SYNDICAT DES POMPIERS DU QUÉBEC	437,00 $
VILLE DE SAINT-HYACINTHE	8 598,97 $
VILLE MONT-ST-HILAIRE	3 093,86 $
VISA DESJARDINS	4 565,66 $
YVES BLANCHARD ENR.	747,34 $
TOTAL DES FACTURES	**188 380,30 $**
FACTURES NON PAYÉES	**149 250,16 $**

LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

CONTES ET LÉGENDES AMÉRINDIENNES

Lieu: Parc Jodoin
Quand: **11 août à 19 h**

Lieu: Parc Choquette
Quand: **18 août à 19 h**

Description:

À travers contes et légendes issus de la tradition orale autochtone, ainsi que par la présentation d'objets et de fourrures, les familles découvriront l'importance du territoire et de l'environnement pour les Premières Nations.

Activité gratuite pour tous les citoyens

Apportez vos chaises.
En cas de pluie, l'activité sera reportée.

CINÉ-FAMILLE EN PLEIN AIR

Lieu: 100, rue Bernard à Sainte-Madeleine
Quand: **19 août à 21 h**

Description:

Vidéo des souvenirs du camp de jour, suivie d'un film (à déterminer) pour toute la famille.

Activité gratuite pour tous les citoyens

Apportez vos chaises et couvertures.
En cas de pluie, l'activité sera reportée.

PROGRAMME INTÉGRÉ D'ÉQUILIBRE DYNAMIQUE (P.I.E.D) GRATUIT

Lieu: À déterminer

Quand: **du 27 septembre au 29 novembre**

Description:

Le CISSS de la Montérégie-Est invite les personnes de 65 ans et + à s'inscrire à une série de cours sur la prévention des chutes et des fractures. Le programme est aussi animé par un kinésiologue et comprend des exercices en groupe, des exercices à la maison et des capsules préventives.

Les places sont limitées.

Information et inscription gratuite: 450 795-6272 poste 113 | loisirs@stemariemadeleine.qc.ca

LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

POUR VOTRE AUTONOMIE

Transport adapté et collectif régional de la MRC des Maskoutains

Vous désirez vous déplacer pour un rendez-vous, le travail ou tout simplement pour prendre un bon repas avec des amis ? La MRC vous offre la possibilité de vous y rendre facilement :

- Par le transport adapté, qui est un service de transport en commun de porte-à-porte, destiné aux personnes qui présentent des limitations significatives et persistantes;
- Par le transport collectif régional, qui est offert à toute autre personne et fonctionne par points d'embarquement préétablis.

Quels que soient vos besoins, il suffit de compléter le formulaire qui convient à votre situation :
www.mrcmaskoutains.qc.ca ou 450 774-3170.

LES VOYAGES FORMENT LA JEUNESSE

« Cet été, je pars dans l'Ouest pour cueillir des cerises ! » Il n'y a pas de doute, les voyages sont source d'expériences et permettent aux jeunes de mûrir sous plusieurs aspects. Pensons tout d'abord au développement de l'autonomie et à la capacité d'adaptation. En étant seul, le jeune devra trouver des solutions par lui-même et se responsabiliser. Il n'est pas nécessaire de s'exiler au bout du pays pour apprendre à se connaître. Toutefois, vivre des expériences significatives entraine assurément des impacts positifs.

N'hésitez pas à consulter un conseiller ou une conseillère d'orientation du SARCA afin de valider vos objectifs professionnels. Ils sont disponibles gratuitement pour les citoyens des MRC des Maskoutains et d'Acton.

Audrey Gatineau
Conseillère en information scolaire et professionnelle
audrey.gatineau@cssh.qc.ca
450 773-8401, poste 6731

NOS ORGANISMES REPRENNENT LEURS ACTIVITÉS

Cercle de Fermières

Première rencontre le 15 septembre à 19 h
à la salle des Chevaliers de Colomb

Vente de livres les 10-11-12 septembre
au local des Fermières, 75, rue Saint-Simon
Apportez vos sacs réutilisables

FADOQ

Les activités habituelles reprendront à compter de septembre.
Détails à venir.

Information : Mance Poirier | 450 795-3250

Chevaliers de Colomb - Conseil 4301

Collecte de sang
19 août de 13 h à 19 h
1025, rue Saint-Simon

Scouts 4e l'Avenir

Suivez les informations sur les activités à venir sur
Facebook/Scout4eLAvenir

TRAVAUX PUBLICS ET URBANISME

BACS ET DÉMÉNAGEMENT (RIAM)

À qui appartiennent les bacs ?

Les bacs verts et bruns sont la propriété de la Municipalité et sont fournis aux occupants de chaque immeuble afin de faciliter les différentes collectes. Le numéro de série qui est apposé sur chacun de ceux-ci correspond à chaque adresse civique et ils ne doivent en aucun cas être transportés à une nouvelle adresse. Le bac noir est votre propriété. Vous devez vous en procurer un en quincaillerie.

Si vous constatez que vous n'avez pas de bac vert ou brun à votre nouveau domicile ou bien que ceux-ci sont endommagés au point de les rendre inutilisables, vous n'avez qu'à communiquer avec nous afin d'en obtenir un.

450 795-6272 | info@stemariemadeleine.qc.ca

MATIÈRES RÉSIDUELLES

Comment connaître les modalités de collecte ?

Si vous désirez connaître les modalités de collecte pour chacun des services pour votre résidence, nous vous invitons à contacter la Régie Intermunicipale D'Acton et des Maskoutains (RIAM) au **450 774-2350** ou à consulter son site web **www.riam.quebec**.

Le calendrier des collectes est également disponible sur le site web de la Municipalité sous l'onglet **Citoyens/Informations utiles/ Matières résiduelles**.

De plus, toutes plaintes par rapport à une collecte oubliée doivent être déposées par téléphone ou par courriel directement à la RIAM.

NOUVELLE SIGNALISATION

Les rues du domaine Huron

La municipalité a procédé à une modification de la signalisation routière pour toutes les rues du domaine Huron. En effet, la limite de vitesse a été modifiée à 30 km/h sur le boulevard Huron, le boulevard Rodrigue ainsi que sur toutes les rues transversales du domaine Huron. Cette modification est actuellement en vigueur.

Chemin du Grand-Rang

Suite aux malheureux accidents qui ont récemment eu lieu à l'intersection du chemin du Grand-Rang et du boulevard Laurier, la Municipalité a procédé à la réduction de la limite de vitesse sur le chemin du Grand-Rang. La limite de vitesse a donc été modifiée à 50 km/h.

COLLECTE DES RDD (résidus domestiques dangereux)

LIEUX DE COLLECTE

SAINT-HYACINTHE :
900, avenue Turcot (Stade L.-P.-Gaucher)
11 septembre 2021 de 8 h 30 à 16 h 30

SAINT-JUDE :
940, rue du Centre (Centre communautaire)
le 18 septembre 2021 de 7 h 30 à 11 h

ACTON VALE :
1505, 3e Avenue (Centre sportif)
le 18 septembre 2021 de 13 h à 16 h 30

MATIÈRES ACCEPTÉES

- Antigels, lave-vitre, batteries, essence, combustibles, huiles usées et filtres;
- Fluorescents, ampoules fluocompactes, piles et détecteurs de fumée;
- Bonbonnes de propane;
- Engrais, pesticides, poisons, médicaments et produits d'entretien de spa et de piscine;
- Peintures, vernis, solvants, aérosols, décapants, cires, polis, récurants, nettoyants et javellisants;
- Appareils électroniques, électriques et informatiques.

UN SITE À VOTRE DISPOSITION POUR RÉCUPÉRER LA TERRE ET LES BRANCHES !

La taille des haies et des arbustes fait souvent partie des travaux nécessaires pour les propriétaires d'immeubles. À cet effet, la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tient à rappeler à tous les citoyens de ses municipalités membres que seules les petites branches d'un diamètre inférieur à 2,5 cm (1 po) et d'une longueur maximale de 60 cm (24 po) peuvent être déposées dans les bacs bruns.

Bien que ces matières ne soient pas considérées comme des matières résiduelles, une alternative est cependant offerte aux citoyens qui doivent disposer de branches un peu plus volumineuses, puisqu'elles peuvent endommager les équipements de traitement des matières organiques lorsqu'elles sont déposées dans les bacs bruns.

En effet, un site est mis à la disposition des citoyens des municipalités membres de la Régie, suite à une entente intervenue avec la ville de Saint-Hyacinthe, pour la récupération de la terre et des branches en petite quantité.

> Ce site est situé au 1000, rue Lemire et il est accessible gratuitement sur présentation d'une preuve de résidence sur le territoire de la Régie du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 15 et le vendredi de 8 h à 12 h 45.

TRAVAUX PUBLICS ET URBANISME

ÉCONOMISONS NOTRE EAU POTABLE EN ARROSANT MINIMALEMENT

En vertu du règlement # 12-400 intitulé *Utilisation de l'eau potable*, la Municipalité rappelle aux citoyens et aux citoyennes la règlementation en vigueur qui gère l'utilisation extérieure de l'eau potable :

Période d'arrosage

L'arrosage des pelouses, haies, arbres, arbustes ou autres végétaux, distribué par des asperseurs amovibles ou par des tuyaux poreux, est permis uniquement de 20 h à 23 h les jours suivants :

- Un jour où la date est un chiffre pair pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse est un chiffre pair;
- Un jour où la date est un chiffre impair pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse est un chiffre impair;

Quant au système d'arrosage automatique, il est permis d'arroser uniquement de 3 h à 6 h le dimanche, le mardi et le jeudi. Afin d'en connaître davantage sur les différentes règlementations applicables pour les systèmes d'arrosage automatique, nous vous invitons à communiquer avec l'inspecteur municipal à urbanisme@stemariemadeleine.qc.ca ou au 450 795-6272 poste 105.

Arrosage manuel

L'arrosage manuel, à l'aide d'un tuyau muni d'un dispositif à fermeture automatique, d'un jardin, d'un potager, d'une boîte à fleurs, d'une jardinière, d'une plate-bande, d'un arbre et d'un arbuste est permis en tout temps.

Remplissage de piscine

Le remplissage d'une piscine est interdit de 6 h à 20 h. Toutefois, il est permis d'utiliser l'eau de l'aqueduc à l'occasion du montage d'une nouvelle piscine pour maintenir la forme de la structure. Bien entendu, le remplissage de piscine en soirée doit se faire sous surveillance afin d'éviter tout débordement ou gaspillage.

Nouvelle pelouse

Il est permis d'arroser tous les jours, aux heures prévues des périodes d'arrosage, une nouvelle plantation d'arbres ou d'arbuste et un nouvel aménagement paysager pour un période de 15 jours suivant le début des travaux d'ensemencement. Les propriétaires doivent toutefois obtenir un permis de la Municipalité à cet effet. Il est également permis d'arroser une pelouse implantée à l'aide de gazon en plaque en tout temps pendant la journée de son installation.

À NOTER

La Municipalité peut, lorsque nécessaire, interdire à toute personne de procéder à l'arrosage extérieur dans un secteur donné et pendant une période déterminée. Toutefois, cette interdiction ne touche pas l'arrosage manuel des potagers et des plantes comestibles, en terre ou en pot, des jardins, des fleurs, etc.

RAPPEL

VENTE DE GARAGE

La Municipalité autorisera la tenue de vente de garage sur son territoire tout en considérant que les gens prendront les mesures nécessaires pour limiter la propagation de la COVID-19. Voici un rappel de la règlementation en vigueur concernant les ventes de garage :

- Vous devez préalablement aviser l'inspecteur municipal de la tenue d'une vente de garage afin qu'il vous inscrive au registre, et l'aviser si vous annulez la vente prévue pour quelque raison que ce soit;
- Il ne peut y avoir qu'une seule vente de garage par logement durant l'année;
- La vente doit être faite par l'occupant du logement ou de l'habitation sur la même propriété;
- La vente ne peut durer plus de deux jours consécutifs;
- Il ne doit y avoir aucun empiètement sur l'emprise publique;
- Toute réclame hors terrain est prohibée;
- Les activités ne doivent nuire d'aucune sorte à la visibilité des automobilistes et des piétons.

RÈGLEMENT RELATIF AUX ANIMAUX DANS LA MUNICIPALITÉ

Le rôle de la Fondation Caramel

Depuis 2015, la Municipalité est dotée d'un règlement relatif aux animaux sur son territoire. Le mandat d'appliquer ce règlement a été octroyé à la Fondation Caramel, concernant, entre autres, les règles générales du règlement visant le bien-être des animaux, les licences pour les chiens, le nombre de chiens ou de chats permis par logement, les nuisances pouvant constituer une infraction au règlement, etc.

Crédit photo • Gisela Merkuur/Pixabay

Pour toute demande de licence ou plainte en lien avec à une nuisance causée par une animal de compagnie, nous vous invitons à communiquer directement avec l'organisme :

Fondation Caramel
450 549-2935 | info@fondationcaramel.com

AVIS PUBLICS

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 21-536 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 09-370 POUR REMPLACER LE CHAPITRE 11 SUR L'AFFICHAGE

Avis de motion est donné par monsieur René Poirier à l'effet que lui-même ou un autre membre du conseil présentera pour adoption lors d'une prochaine séance le projet de Règlement 21-536 modifiant le Règlement de zonage 09-370 pour remplacer le chapitre 11 sur l'affichage.

Ce règlement vise à mettre à jour la réglementation municipale en matière d'affichage pour permettre plus de latitude en matière de type d'enseigne. Le projet de règlement est déposé aux membres du conseil et est disponible au bureau de la municipalité pour fins de consultation.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 21-539 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 09-370

Avis de motion est donné par madame Ginette Gauvin à l'effet qu'elle-même ou un autre membre du conseil présentera pour adoption lors d'une prochaine séance le projet de Règlement 21-539 modifiant le Règlement de zonage 09-370 pour prévoir les règles relatives à la présence de garage pour triplex.

Ce règlement vise à mettre à jour la réglementation municipale pour permettre la présence de garage lors de la construction de triplex. Le projet de règlement est déposé aux membres du conseil et est disponible au bureau de la municipalité pour fins de consultation.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 21-540 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 16 453 RELATIF AU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

Avis de motion est donné par monsieur Bernard Cayer à l'effet que lui-même ou un autre membre du conseil présentera pour adoption lors d'une prochaine séance le projet de Règlement 21-540 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la municipalité.

Ce règlement vise à mettre à jour la réglementation municipale relative au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la municipalité. Le projet de règlement est déposé aux membres du conseil et est disponible au bureau de la municipalité pour fins de consultation.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

MESSAGE DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE SAINTE-MARIE-MADELEINE ET SAINTE-MADELEINE

Chaque année au Québec, les articles de fumeur jetés au sol causent en moyenne 80 feux de végétation dans les zones couvertes par la SOPFEU et des dizaines d'autres en zone urbaine. Par temps chaud et sec, un mégot qui atterrit dans les broussailles ou dans la végétation sèche peut facilement allumer un incendie. Avec les grands vents présents sur notre territoire et les faibles précipitations, les conditions sont alors réunies pour embraser rapidement un immeuble ou un boisé.

Afin de réduire grandement les risques associés aux mégots de cigarettes, la SOPFEU (Société de protection des forêts contre le feu) recommande aux fumeurs d'adopter les comportements suivants :

- Éviter de se débarrasser d'un mégot de cigarette par la fenêtre d'un véhicule;
- Pour fumer, demeurer immobile sur une surface dégagée (terre battue, sable ou gravier);
- Éteindre le mégot en le mouillant ou en l'écrasant sur une roche;
- Ne pas jeter le mégot par terre;
- Disposer du mégot dans un contenant apporté à cet effet.

Depuis le début de la saison de protection, 137 incendies ont affecté 62,9 hectares de forêt en zone de protection intensive. En moyenne, la SOPFEU enregistre à cette période de l'année, 97 incendies pour 81,1 ha de forêt touchée. La SOPFEU rappelle que chaque année, environ 80 % des incendies sont imputables à l'activité humaine. La collaboration de tous demeure essentielle pour en réduire le nombre.

(Source SOPFEU www.sopfeu.qc.ca)

AGENDA | JUILLET-AOÛT-SEPTEMBRE 2021

Juillet

- 01 Fête du Canada
  Services municipaux fermés
- 01 Matières organiques
- 02 Déchets
- 06 Assemblée du conseil
- 08 Matières organiques
- 09 Matières recyclables
- 15 Matières organiques
- 16 Déchets et gros rebuts
- 22 Matières organiques
- 23 Matières recyclables
- 29 Matières organiques
- 30 Déchets

Août

- 05 Matières organiques
- 06 Matières recyclables
- 09 Assemblée du conseil
- 11 Contes et légendes
  Parc Jodoin à 19 h
- 12 Matières organiques
- 13 Déchets
- 18 Contes et légendes
  Parc Choquette à 19 h
- 19 Matières organiques
- 19 Ciné famille en plein air à 21 h
- 20 Matières recyclables
- 26 Matières organiques
- 27 Déchets

Septembre

- 02 Matières organiques
- 03 Matières recyclables
- 06 Fête du Travail
  Services municipaux fermés
- 08 Réunion Cercle de fermières
- 09 Matières organiques
- 10-11-12 Vente de livres
  Cercle de Fermières
- 10 Déchets
- 11 Collecte de RDD
  St-Hyacinthe
- 16 Matières organiques
- 17 Matières recyclables
- 18 Collecte RDD
  St-Jude et Acton Vale
- 23 Matière organiques
- 24 Déchets
- 27 Début Programme P.I.E.D.
- 30 Matières organiques

Le calendrier est sujet à changement selon l'évolution de la situation sanitaire en cours.

VOS ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Cercle de Fermières
450 795-3422 ou 450 795-3539

FADOQ Sainte-Madeleine
450 795-3250

Scouts 4e l'Avenir
450 262-1042

Chevaliers de Colomb Conseil 4301
450 795-6232

CENTRE D'ENTRAIDE MASKOUTAIN
Banques alimentaires
Magasins communautaires

CENTRE D'ENTRAIDE MASKOUTAIN

BANQUE ALIMENTAIRE
Paniers 12 $ | Les vendredis à 16 h (apportez vos sacs)
405, boul. Laurier O., Sainte-Marie-Madeleine

MAGASIN DE MEUBLES USAGÉS
15845, avenue Saint-Louis, Saint-Hyacinthe | **450 250-1236**
Informations : www.centredentraidemaskoutain.org/

Passion d'ici

POUR ENCOURAGER L'ACHAT LOCAL!

3455 Boulevard Laurier, Sainte-Madeleine, QC J0H 1S0
450 795-0095 | www.passiondici.com

MINI EXCAVATION
YANN CADIEUX
Excavation
Paysagement
Nivellement et Tourbe
terre / sable / Roche
tranchée / souche
514-607-3739
Yann Cadieux
Propriétaire
yann_cadieux@outlook.com

Le cactus FLEURI
cactusfleuri.com
100%

OUVERT À L'ANNÉE !
450.795.3383
info@cactusfleuri.com
www.cactusfleuri.com
1850, Rang Nord-Ouest
Sainte-Madeleine, Qc J0H 1S0

VINCENT ROY
PHARMACIEN
1042, rue St-Simon, Sainte-Madeleine, Québec J0H 1S0
450 795-3795
Membre affilié au réseau
Proxim
HEURES D'OUVERTURE
LUNDI - MARDI - MERCREDI - 9 h à 18 h
JEUDI - 9 h à 20 h
VENDREDI - 9 h à 18 h
SAMEDI - 9 h à 15 h
DIMANCHE - FERMÉ
Maintenant ouvert sur l'heure du dîner.

La fermette au naturel
1525, Rang Petit, Sainte-Marie-Madeleine, QC J0H 1S0
450 600-3486
lafermetteaunaturel.ca

• LES MARCHÉS •
Tradition
ALIMENTATION STE-MADELEINE
JULIE ET DAVID LAFRANCE
Ouvert tous les jours de 8 h 30 à 21 h
30, rue Saint-Jean-Baptiste, Sainte-Madeleine | 450 795-3355

KARATÉ FORZA
Centre de Karaté Forza
450 464-1215
François D'Ascanio
Directeur
3547, boul. Wilfrid-Laurier
Sainte-Marie-Madeleine, QC J0H 1S0

MICROPLUS
DISTRIBUTION
Distribution de bières de microbrasseries
info@dmicroplus.com

CAMPAGNA
CHOCOLATS
Faits à la main
Bar laitier du coin
Chocolaterie artisanale

605, rue Saint-Simon, Sainte-Madeleine, QC J0H 1S0
T. 450 703-4397 | C. 514 965-4397
campagnachocolats@gmail.com
Chocolats Campagna

Imprimé sur papier FSC